

Communiqué Le 24 mars 2025

Réforme du RSA : le gouvernement veut sanctionner toujours plus les plus précaires !

Le gouvernement vient d'annoncer la publication prochaine d'un décret établissant une échelle de sanctions allant de la suspension à la radiation définitive des allocataires du RSA qui ne se soumettraient pas à l'obligation de 15h d'activités hebdomadaires. Or avec 635 € par mois pour une personne seule, soit la moitié du seuil de pauvreté, le RSA permet juste de survivre.

Le patronat va donc pouvoir disposer d'une main d'œuvre gratuite qui pour survivre va être dans l'obligation d'accepter n'importe quoi, aux conditions imposées. Il s'agit en réalité de faire une nouvelle fois les poches des plus pauvres pour diminuer la « facture » des 12 milliards d'euros que représente annuellement le versement de ce filet minimal de survie. Une véritable « économie de guerre » aux classes populaires.

Rappelons les 13 milliards de fraude sociale par an estimés par les pouvoirs publics contre lesquels rien n'est fait et dont plus de la moitié est l'oeuvre du patronat au travers du travail dissimulé. Sans parler des 100 milliards de fraude fiscale qui concernent essentiellement les classes sociales à hauts revenus. Outre les sanctions dont on peut craindre l'automaticité dès la moindre erreur histoire de réduire le nombre d'allocataires, cette politique de fermeté fera que les allocataires vont pour beaucoup renoncer au RSA pour ne pas avoir à subir le harcèlement de France Travail. Déjà que le tiers des allocations RSA n'est pas réclamé! Autre effet : ce dispositif va tirer tout le monde vers le bas, les salarié-es devront ainsi modérer leurs revendications notamment salariales, ce qui stigmatisera encore plus les plus précaires.

Alors que l'UNEDIC vient de rendre un rapport très sévère sur la réforme de l'assurance chômage de 2021 qui conforméméent à notre analyse n'a en rien résorbé la précarité bien au contraire, l'Union syndicale Solidaires dénonce fermement cette politique scandaleuse à l'égard des plus précaires.

Avec les associations de chômeur-ses et des syndicats, elle engagera la bataille pour que ce décret ne soit jamais d'actualité. Elle revendique que le RSA soit un revenu inconditionnel porté au niveau minimum du seuil de pauvreté et soit accessible dès 18 ans (au lieu de 25 actuellement). Elle exige la mise en place d'un statut du salarié-e qui permette la continuité du salaire et des droits sociaux entre deux emplois. Ainsi que la lutte contre le chômage soit enfin menée en partageant le temps de travail à 32h sans perte de salaires et par l'embauche massives dans les secteurs utiles socialement et écologiquement.

Construisons le rapport de force et vite!